

Compte rendu de la réunion
du Comité Local d'Information et de Concertation
de BUTAGAZ Lévignen
du 17 octobre 2008 à la Sous-Préfecture de Senlis

Participants :

MMmes Jacquot, Bouvet et Cadel – Sous préfecture de Senlis.
MMmes Clairville et Tapping – DDE de l'Oise, cellule risques/SAUE.
Mme Auregan – Préfecture de l'Oise, bureau de l'environnement.
M. Pineau – association ROSO.
M. Lalouette – SDIS 60.
MM. Demonchy, Therain, Boulet-Benac – BUTAGAZ/DISTRIGAL.
MMmes Demol et Gutierrez, MM. Hermant et Beliard – DRIRE Picardie.

Personnes excusées :

M. Boulland – conseil général.

Mme Sandy JACQUOT, Secrétaire Générale Adjointe de la Sous-Préfecture de Senlis, excuse M. le Sous-Préfet de Senlis et président du CLIC retenu par d'autres obligations. Le CLIC s'est précédemment réuni en novembre dernier, le compte-rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est validé. La réunion de ce jour va se dérouler en 2 temps, d'abord la réunion du CLIC, puis ensuite dans le prolongement la réunion des Personnes et Organismes Associés (POA), dont la précédente réunion s'est tenue le 10 janvier dernier.

Mme JACQUOT présente Mme Catherine BOUVET et Mme Marie-Jo CADEL qui, à compter du 1^{er} janvier prochain, vont gérer les dossiers relatifs à l'environnement à la Sous-Préfecture et plus particulièrement ceux concernant les risques technologiques.

L'ordre du jour est le suivant : présentation des bilans de sécurité et des incidents, ainsi que les exercices d'alerte, les actions réalisées et les dossiers en cours par la société Butagaz, puis présentation par la DRIRE concernant les actions réalisées, le point sur les dossiers en cours.

En fin de réunion la DRIRE présentera les modalités de concertation du public mises en place dans le cadre de l'élaboration du PPRT Butagaz de Lévignen.

1 - Présentation de la société BUTAGAZ

La société BUTAGAZ présente le bilan du système de gestion de la sécurité 2007, à savoir le contrôle du SGS, la formation, la maîtrise des procédés et de l'exploitation, la gestion des modifications, des situations d'urgence et du retour d'expérience, le suivi des EIPS, les audits, le suivi de direction et les deux visites d'inspection réalisées par la DRIRE. Cette présentation est jointe en annexe.

La société BUTAGAZ est interrogée sur les actions réalisées en 2008 en terme de sécurité.

BUTAGAZ précise qu'un exercice POI a été réalisé avec les pompiers le 15 octobre dernier qui s'est très bien déroulé, ainsi qu'une inspection de la DRIRE en septembre.

Le Maire de Lévignen demande si Butagaz a connu des situations d'urgence avant 2007.

La société BUTAGAZ indique que depuis 12 ans de présence sur le site, il n'a pas connu de situation d'urgence.

Le CLIC souhaite savoir à partir de quel niveau d'urgence le maire est informé.

BUTAGAZ indique que le maire est informé dès qu'il y a un déclenchement du PPI. Des simulations sont faites en exercice en collaboration avec les sapeurs pompiers.

2 - Présentation de l'action de l'inspection

La DRIRE présente les actions réalisées depuis la dernière réunion du CLIC de novembre 2007. La présentation porte sur les inspections annuelles des 12 décembre 2007 et 30 septembre 2008, ainsi que sur l'instruction de la nouvelle version de l'étude de dangers et les actes administratifs récents concernant la prescription du PPRT. Cette présentation est jointe en annexe.

3 - Questions diverses

Il est demandé si la version finale de l'étude de dangers fera l'objet d'une enquête publique.

La DRIRE précise qu'il ne s'agit pas d'une demande d'autorisation, mais simplement d'une étude de dangers réalisée dans le cadre du PPRT. Lors de la dernière réunion du groupe de travail aléas, une carte des aléas a été présentée au vu des derniers éléments techniques transmis par BUTAGAZ. De façon conservatoire tous les phénomènes dangereux ont été reclassés en probabilité de classe D, alors que dans la dernière version de l'étude de dangers ils étaient classés en probabilité E (classe de probabilité la plus faible).

L'association ROSO demande si dans le cadre de l'élaboration d'un PPRT, lorsque les études de dangers sont modifiées, elles doivent passer en enquête publique.

La DRIRE indique que la règle est de ne pas la passer en enquête publique. Cela se traduit éventuellement par un certain nombre d'arrêtés préfectoraux complémentaires, validés sous forme d'obligation de maîtrise des risques.

L'association ROSO demande à la société Butagaz le nombre d'EIPS (éléments importants pour la sécurité) dont elle dispose, ainsi qu'un ordre de grandeur des MMR (moyens de maîtrise des risques).

BUTAGAZ précise qu'il y a 8 EIPS et une détection gaz (MMR n° 1) avec la mise en sécurité rapide du site.

La DRIRE confirme que plusieurs EIPS sont associés pour faire une MMR, comme par exemple les dispositifs qui stoppent le transfert de gaz en cas de détection de surremplissage.

L'association ROSO demande si les administrés ont été informés qu'un dossier était consultable en mairie.

Le Maire de Lévignen le confirme.

4 – Concertation du public dans le cadre du PPRT

La DRIRE présente les modalités de concertation fixées par arrêté préfectoral du 11 décembre 2007, modifié le 15 septembre 2008. Cette présentation est jointe en annexe.

La DRIRE ajoute qu'en supplément du dossier disponible en mairie, tous les documents liés au PPRT (comme par exemple les documents distribués aux GT, les cartes d'aléas et les cartes d'enjeux, les arrêtés) sont consultables sur le site internet de la DRIRE depuis plusieurs semaines avec un accès à partir du site de la préfecture de l'Oise et une adresse mail (levignen-pprt.drire-picardie@industrie.gouv.fr) pour toutes questions sur ce sujet. A ce jour, aucun message n'a été reçu. Le site internet est mis à jour au fur et à mesure de la parution des documents, le dernier document qui sera en ligne sera le projet de PPRT dans sa version 1 avant sa mise à l'enquête publique.

La sous-préfecture de Senlis demande si, à l'issue de l'élaboration du PPRT, le CLIC a vocation à se réunir à nouveau comme pour la procédure mise en place pour les CLIS.

La DRIRE confirme que des réunions seront organisées une fois par an, le CLIC étant indépendant de la procédure PPRT il continuera de se réunir à la fréquence prévue par la réglementation pour faire le bilan de la sécurité du site.

La DRIRE ajoute que le CLIC aura un avis à donner lors de la procédure sur le projet de PPRT en tant que personnes et organismes associés.

La sous-préfecture de Senlis indique que la prochaine réunion du CLIC est fixée le 11 décembre à 14 h à la Sous-Préfecture de Senlis. Lors de cette réunion le CLIC émettra un avis sur le projet de PPRT.

L'association ROSO souhaite lors de cette réunion, que les membres du CLIC aient connaissance des remarques reçues lors de la consultation du public (synthèse des observations faites par le public sur le registre placé en Mairie et lors de la réunion publique d'information et sur la boîte mail créée pour le PPRT Butagaz de Lévignen), de façon à porter un avis qui tienne compte des avis du public.

La DRIRE indique que la concertation se fait en parallèle de l'association des personnes et organismes associés, mais par contre ces personnes sont destinataires de l'avis du bilan de la concertation dès qu'il est rédigé par les services de l'Etat. Mais la règle veut que ces deux procédures soient menées en parallèle pour tenir compte du délai de 18 mois pour finaliser le PPRT.

Lors de la réunion du CLIC du 11 décembre 2008, la DRIRE fera un point sur le bilan provisoire de la concertation du public.

L'association ROSO demande à quelle date est prévue la réunion publique d'information.

M. le Maire de Lévignen propose de l'organiser à l'Espace de la Chênaie, 17 rue Dinotier à Lévignen.

La DRIRE et la DDE proposent la date du 5 décembre à 17 h.

La sous-préfecture de Senlis confirme cette date (le rendez-vous est fixé à 16h pour régler les détails pratiques des présentations de chacun), cette réunion sera présidée par M. le Sous-Préfet. La réunion du CLIC étant terminée, la réunion des Personnes et Organismes Associés peut commencer dès l'arrivée des représentants du Conseil Général et du Conseil Régional. Le relevé de décisions est joint en annexe.